

Introduction et vue d'ensemble

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est une entente historique sans précédent qui intervient entre les deux plus importants partenaires commerciaux du monde. Lorsqu'il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1989, il permettra aux deux pays d'atteindre de grands objectifs, et notamment :

- d'éliminer progressivement les obstacles aux échanges de biens et de services entre les deux pays;
- de faciliter une concurrence loyale dans la zone de libre-échange;
- d'améliorer dans une large mesure les conditions d'investissement dans le pays partenaire;
- d'établir une procédure efficace pour l'application commune des dispositions de l'Accord et le règlement des différends;
- d'obtenir certains avantages;
- de jeter les bases d'une collaboration bilatérale et multilatérale plus poussée en vue d'accroître et de mettre en valeur les avantages de l'Accord.

L'Accord contribuera dans une mesure importante à une croissance, un développement et une prospérité soutenus du Canada. Il respecte les obligations de

notre pays envers ses partenaires commerciaux dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); il s'appuie sur les principes de celui-ci et innove même dans des secteurs comme ceux des services et des investissements. Tout comme les négociations multilatérales de la Ronde Uruguay sous le régime du GATT, il démontre la volonté du Canada de réduire les barrières commerciales dans le monde. Pierre angulaire de la stratégie économique globale du gouvernement, la libéralisation des échanges offre aux Canadiens la possibilité de faire de nouveaux pas dans la voie de la croissance et de la prospérité dans une économie compétitive et dynamique. En apportant une contribution importante sur le plan de la croissance, des revenus et de l'emploi, l'Accord permettra aux gouvernements de continuer à stimuler l'expansion économique dans les régions canadiennes plus pauvres et de consolider les programmes sociaux au profit de tous les Canadiens. Le passage progressif à un cadre de libre-échange sera facilité par la compétitivité, la polyvalence et l'adaptabilité de l'industrie canadienne.